

RÈGLEMENT DU CONCOURS LITTÉRAIRE AMATEUR 2026

ARTICLE 1 - OBJECTIFS DU CONCOURS

La Fédération des clubs de la défense (FCD) organise chaque année un concours littéraire amateur ouvert aux membres licenciés militaires ou civils des clubs affiliés à la FCD, à jour de leur cotisation (2025-2026). L'ambition de ce concours est de mettre en valeur les pratiques d'écriture. Il constitue une opportunité de voir son texte primé et imprimé dans un Florilège.

En participant au concours littéraire, les candidats s'engagent à respecter le présent règlement.

ARTICLE 2 - CATÉGORIES (cf. annexe)

Les auteurs peuvent proposer 4 textes au maximum : 3 dans les catégories de A à G (de même catégorie ou non) et 1 seul dans la catégorie H.

A : poésie, 1 à 3 pages ;

B : conte, légende et récit merveilleux, 1 à 10 pages ;

C : récit et nouvelle, 3 à 10 pages ;

D : réflexion, 1 à 3 pages ;

E : lettre à, 1 à 2 pages ;

F : monologue, dialogue, saynète de théâtre (1 ou 2 actes), 10 à 15 pages ;

G : la petite ou la grande histoire de la FCD, 3 à 7 pages ;

H : les moyens de locomotion d'hier, d'aujourd'hui et de demain, 3 à 7 pages, (voir annexe).

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES AUTEURS

Les personnes ayant déjà été éditées ne sont pas autorisées à participer à ce concours **amateur** au sens de l'article 32 de la loi N° 2016-925 du 7 juillet 2016.

Les candidats garantissent être les auteurs des textes proposés, sans l'intervention d'un tiers. Les œuvres présentées sont une création inédite (originale), jamais publiée, issue de l'imagination de l'écrivain avec une syntaxe qui lui est propre.

Sont prohibés par le jury :

- les textes collectifs ;
- les bandes dessinées ;
- les textes comportant prénom, nom propre ou initiales permettant d'identifier l'auteur ;
- les citations dont la source n'est pas indiquée ;
- les textes publiés sur les réseaux sociaux, associatifs, sur internet ;
- les textes non conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ils ne doivent pas contenir de mots vulgaires ni de propos à caractère raciste, homophobe, injurieux, érotique...;
- les textes ayant déjà participé à une édition précédente du concours de la FCD (même non primés) ;
- les textes générés ou inspirés par une intelligence artificielle (ex : GPT...) ;
- les textes déjà écrits par les candidats et publiés sous quelque forme que ce soit ;
- les textes publiés dans des journaux, magazines...;
- les textes, contes ou légendes... déjà publiés ou issus de la tradition orale ;

- les textes paraphrasés (reproduction intégrale ou partielle);
- les textes plagiés (contrefaçon) même partiellement.

Tout doute entraînera systématiquement la mise hors concours du candidat, pour le texte incriminé mais également pour l'ensemble des œuvres présentées.

Le jury, en cas de contrefaçon ou de plagiat avéré, a compétence pour avertir l'auteur qu'il est susceptible d'être poursuivi notamment au titre des articles du Code de la propriété intellectuelle L-122-4 et L-335-2.

Le fait pour un auteur de s'être engagé dans ce concours, vaut acceptation sans réserve du présent règlement et autorisation sans contrepartie aux organisateurs d'éditer les œuvres présentées.

ARTICLE 4 - JEUNES AUTEURS

Le jeune auteur (de moins de 18 ans) s'engage et atteste qu'il n'a pas eu recours à une personne de son entourage ou à un tiers pour écrire ses textes.

ARTICLE 5 - FORMAT ET PRÉSENTATION DES TEXTES

- format A4 ;
- tapuscrits ;
- sous logiciel Word **et** en format PDF (les deux sont obligatoires) ;
- police « Arial » (y compris les titres) ;
- de taille 11 ;
- textes justifiés ;
- utilisation de paragraphes (pas de texte monobloc) ;
- mise en page standard classique ;
- pas de rajout d'image ou d'illustration ;
- chaque texte comportera un titre ;
- relecture afin de ne pas laisser de fautes d'orthographe ;
- respect des règles typographiques pour les titres :
<https://lasaveurdesgoutsamers.com/les-manuscrites/rappel-des-regles-typographiques-pour-les-titres-d-oeuvres/>
- respect des règles typographiques pour les dialogues :
<https://www.aproposdecriture.com/regles-typographiques-du-dialogue>
- respect des règles d'espacement des signes et de la ponctuation :
<https://www.merci-app.com/regles-de-francais/ponctuation>
- présence des accents, cédilles et trémas sur les majuscules :
www.k-upload.fr/comment-faire-un-e-majuscule-e/

ARTICLE 6 - PRÉSENTATION DES TEXTES

Chaque texte doit comporter les éléments suivants :

- en haut à gauche de la première page : la **catégorie** (A à H) ;
- à la fin du texte : le **prénom** et **nom** de l'auteur, son **club**, sa **ligue**, sa **date de naissance** (uniquement pour les auteurs de moins de 18 ans au 31/12/2025). Comme indiqué dans l'article 9, les textes sont anonymisés pour le jury.

Attention : l'orthographe du nom de famille indiquée en fin de texte sera celle qui figurera sur le diplôme, le palmarès et dans le Florilège. Merci de placer également les accents, cédilles et trémas sur les majuscules (cf. site ci-dessus).

ARTICLE 7 - OUVERTURE DU CONCOURS

Les auteurs peuvent s'inscrire et faire enregistrer leurs textes du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2025 auprès de leur club (attention à la fermeture des secrétariats durant les vacances scolaires).

Pour une bonne organisation, chaque club a par ailleurs la possibilité de définir une date butoir propre pour la remise des documents (en amont de l'inscription).

ARTICLE 8 - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour tout renseignement concernant les **inscriptions** sur SYGEMA, vous pouvez contacter :

Anna-Oriane Monge : 01 79 86 34 91 ou a.monge@lafederationdefense.fr

L'auteur :

- remplit la **fiche d'inscription** fournie par le secrétariat du club (titre, catégorie, signature) ;
- joint les textes sous logiciel Word **et** en format PDF.

Le club :

- procède à l'inscription de l'auteur ;
- télécharge simultanément sur SYGEMA les documents demandés.

Pour tout **renseignement complémentaire**, vous pouvez contacter :

Élisabeth Broncard (conseiller technique lecture-écriture) : 06 74 03 89 31 ou e.broncard@lafederationdefense.fr

ARTICLE 9 - LE JURY

Les membres du jury reçoivent le recueil des textes anonymisés.

Composition du jury (sept personnes maximum) :

- un président ;
- un membre de l'Imprimerie nationale (si disponible) ;
- des membres dont les compétences sont reconnues dans le domaine littéraire : éditeur, enseignant, écrivain, journaliste ;
- le lauréat du grand prix littéraire de l'année précédente.

Chaque membre du jury dispose d'une voix délibérative. La composition du jury est validée par le président de la commission culturelle sur proposition du conseiller technique culturel national lecture-écriture (CTCN) de la FCD.

Président du jury :

Désigné par le CTCN, le président du jury est choisi pour ses qualités littéraires. Il conduit les échanges et les délibérations. En cas d'égalité dans les votes, sa voix est prépondérante.

ARTICLE 10 - LE PALMARÈS

Le jury peut attribuer :

- un grand prix littéraire, un prix spécial du jury, un coup de cœur du jury sans distinction de catégories ;
- un premier, deuxième et troisième prix et une ou plusieurs mentions dans chacune des catégories ;
- un prix (éventuellement plusieurs) « jeune auteur » et des mentions ;
- une citation « œuvre remarquée » est décernée aux textes ayant attiré l'attention du jury.

Un même auteur ne peut obtenir à deux concours consécutifs, une citation au palmarès de niveau égal ou inférieur dans une même catégorie.

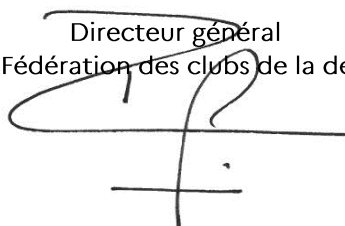
Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix s'il juge le niveau des œuvres insuffisant.

ARTICLE 11 - REMISE DES PRIX

Après la réunion du jury, les lauréats figurant au palmarès sont informés courant mars par courriel de la date et du lieu de la remise des prix. Celle-ci se déroule en principe à l'issue de la rencontre nationale de théâtre (RENATHÉA).

Pascal RAVEAU

Directeur général
De la Fédération des clubs de la défense

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'R' followed by a horizontal line and a small crossbar.

ANNEXE

CATÉGORIE A : poésie

Vous pouvez user de toute forme d'expression écrite : forme fixe (respect de certaines règles strictes), forme libre (pas de structure définie)...

CATÉGORIE B : conte, légende et récit merveilleux

Cette catégorie peut également inclure les sous-genres : le fantastique, l'horreur, le réalisme, la science-fiction, le policier...

CATÉGORIE C : récit et nouvelle

Il s'agit d'un texte en une seule action, simple, complet et court. Le dénouement est étonnant et imprévu à la fois.

CATÉGORIE D : réflexion

L'auteur présente une version personnelle reflétant son opinion, sa pensée et son analyse qui peuvent toucher tous les domaines.

CATÉGORIE E : lettre à...

... un membre de la famille, un ami, un défunt, un personnage imaginaire...

Il n'est pas obligatoire que le titre commence par « lettre à... ».

CATÉGORIE F : monologue, dialogue, saynète de théâtre

L'auteur imagine une scène, détermine un ou plusieurs personnages, décrit un dispositif scénique, un décor, des costumes...

CATÉGORIE G : mémoire et patrimoine de la FCD

Les thèmes évoqués devront faire référence à l'histoire de notre Fédération, qu'il s'agisse de manifestations, de réunions dans le domaine du sport ou de la culture. L'auteur peut choisir d'écrire un poème, un article, une interview, un reportage, une chronique.

CATÉGORIE H : les moyens de locomotions d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Moyen de locomotion réel ou fantasmagorique, de l'espace aux abysses, de l'origine du monde à l'apocalypse, faites preuve de créativité et laissez libre cours à votre imagination.

FICHE D'INSCRIPTION

**L'AUTEUR ADRESSE CETTE FICHE ET SES ŒUVRES PAR COURRIEL
À SON CLUB D'APPARTENANCE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2025 (date de réception)**

**RAPPEL : chaque auteur peut présenter jusqu'à 4 textes : 3 dans les 7 premières catégories
et 1 dans la huitième.**

Nom et prénom de l'auteur (en capitales).....

Date de naissance (**uniquement pour les auteurs de moins de 18 ans au 31/12/2025**)

Nom et numéro du club d'affiliation.....

Numéro de licence FCD (saison 2025/2026).....

Adresse civile (en capitales).....

.....

Téléphone..... Email

Adresse professionnelle

Téléphone.....

TITRE DES ŒUVRES PRÉSENTÉES (EN CAPITALES)

Cat. A	•		•		•	
Cat. B	•		•		•	
Cat. C	•		•		•	
Cat. D	•		•		•	
Cat. E	•		•		•	
Cat. F	•		•		•	
Cat. G	•		•		•	
Cat. H	•					

Du seul fait de ma participation, je garantis les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers, en ce qui concerne l'originalité des œuvres que je présente.

Lu et approuvé le règlement du concours littéraire.
Signature de l'auteur